



Responsabilité en cas de carambolage

Par **curcuma**, le **07/12/2012 à 16:47**

Bonjour,

Ma voiture a heurté l'arrière d'une voiture qui était à l'arrêt et qui s'est donc retrouvée projetée sur l'arrière d'une autre voiture.

Suis je responsable des deux accidents vis à vis de mon assureur ?

Si oui mon malus va t'il augmenter davantage si je suis responsable des deux accidents que s'il n'y avait pas eu carambolage?

Merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **07/12/2012 à 17:16**

bonjour

il s'agira d'un seul et même sinistre, donc un seul malus sera appliqué